

Bulletin n° 344

Le 18 février 2022

## GRIEF VISANT LA PRATIQUE VACCINALE : MISE À JOUR

Le 12 février dernier a eu lieu la troisième audience sur le bien-fondé du grief national que le Syndicat a déposé contre la pratique de vaccination obligatoire de Postes Canada. Les deux premières avaient eu lieu le 16 décembre 2021 et le 18 janvier 2022. Voici un bref résumé des trois audiences.

### Audience du 16 décembre 2021

Chacune des deux parties a présenté une longue déclaration préliminaire. Le Syndicat a décrit la séquence des événements, la preuve qu'il entendait présenter à l'arbitre et la question juridique qu'il aurait à évaluer.

### Audience du 18 janvier 2022

Tel qu'il est indiqué dans notre bulletin n° 338, durant cette audience, Postes Canada a contre-interrogé le confrère Carl Girouard, dirigeant national des griefs, sur son long affidavit et d'autres documents, dont des bulletins du Syndicat.

### Audience du 12 février 2022

Cette audience devait permettre au témoin-expert de chacune des parties de présenter sa preuve. Avant de témoigner, chaque témoin-expert a déposé un bref affidavit et mis à jour le rapport qui avait été présenté dans le cadre de la demande d'ordonnance de cesser et de ne pas faire. Les rapports ont été actualisés à la lumière des découvertes et des observations scientifiques et médicales, qui évoluent rapidement.

Le STTP a mené un interrogatoire principal de son témoin-expert, qui a ensuite été contre-interrogé par l'avocat de l'employeur sur son rapport fourni dans le cadre de la procédure en cours, de même que sur ses rapports et recommandations antérieurs. Sa preuve présentait de récentes recommandations et opinions sur les tests rapides formulées par l'Ontario COVID-19 Science Advisory Table. Il a de plus fourni des preuves sur l'efficacité de la vaccination dans le contexte du variant Omicron, et sur l'évolution des découvertes sur l'efficacité et l'administration des tests rapides.

Postes Canada a ensuite procédé à l'interrogatoire de son témoin-expert, qui a été suivi par le contre-interrogatoire du STTP. Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure de le terminer. Nous le poursuivrons à la prochaine audience, prévue le 21 mars prochain.

Solidarité,



Carl Girouard  
Dirigeant national des griefs

